

Paris, le 14 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se félicite de la validation constitutionnelle de l'ensemble du texte fondateur de la réforme de la haute fonction publique

Le Conseil constitutionnel a rendu ce vendredi sa décision sur les questions prioritaires de constitutionnalité n° 2021-961 QPC relatives aux dispositions des articles 6, du 13° de l'article 7 et du 16° de l'article 8 de l'ordonnance du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat. Ces dispositions avaient trait aux services d'inspection générale et à la commission d'intégration au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes.

Le Conseil constitutionnel a rejeté l'ensemble des requêtes, et validé les dispositions relatives à la commission d'intégration au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes, qui renforcent l'indépendance et la professionnalisation du recrutement de ces institutions.

S'agissant des dispositions concernant les inspections générales, le Conseil constitutionnel a jugé qu'aucune exigence constitutionnelle n'impose que soit garantie l'indépendance des services d'inspection générale de l'État et a reconnu que les dispositions prévues par l'article 6 de l'ordonnance quant aux conditions d'affectation à des emplois au sein de ces services ne mettaient pas en cause les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires de l'Etat.

Cette décision valide ce faisant des points majeurs de l'ordonnance du 2 juin 2021, texte fondateur de la réforme de la haute fonction publique. Combinée à l'absence de transmission des autres questions prioritaires de constitutionnalité par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2021, c'est l'ensemble du contentieux constitutionnel de l'ordonnance du 2 juin 2021 qui est désormais purgé.

La ministre de la transformation et de la fonction publiques se félicite de la décision des Sages, qui confirme la solidité juridique de la réforme de la haute fonction publique, et qui conforte la détermination du gouvernement à poursuivre cette réforme voulue par le Président de la République au service des Français.

